

## La notion de pouvoir d'achat

La notion usuelle de pouvoir d'achat correspond au pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (ou revenu réel disponible). Il s'agit d'une grandeur macroéconomique calculée dans le cadre global et cohérent de la comptabilité nationale sur des bases harmonisées au plan international.

Le revenu disponible brut est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le revenu disponible brut comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts en provenance d'autres ménages (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible brut est diminué des impôts et cotisations sociales versés. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte.

L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation des ménages. Cette mesure macroéconomique peut différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. De nombreux facteurs sont susceptibles d'expliquer un tel décalage, en particulier l'accroissement de la population (dynamisme des naissances, augmentation de l'espérance de vie).

Pour tenir compte des facteurs démographiques, le revenu réel disponible peut être rapporté à l'ensemble de la population française. La croissance du pouvoir d'achat par tête est alors amortie, compte tenu de la croissance de la population. Le revenu réel disponible peut également être rapporté au nombre de ménages. La progression du nombre de ménages étant plus rapide que celle de la population (du fait du vieillissement de la population et, en second lieu, de la tendance à la décohabitation), la croissance du pouvoir d'achat par ménage est ralentie d'autant. Enfin, afin de tenir compte de l'évolution de la composition des ménages et du fait que les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes qui le compose, il est possible de raisonner en termes de pouvoir d'achat par nombre d'unités de consommation. La taille de chaque ménage en nombre d'unités de consommation est calculée de la façon suivante : le premier adulte compte pour 1 unité de consommation (UC), chaque personne supplémentaire de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC.. Le pouvoir d'achat par nombre d'unités de consommation permet ainsi de prendre en considération l'évolution de la structure des ménages.